

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	45
VOTANTS	55

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Engagement de la CdC des  
Pays de L'Aigle dans un  
Contrat d'Objectif Territorial  
avec l'Agence de la Transition  
Ecologique

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs** : Didier PITOU a donné pouvoir à Jean SELLIER  
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

**Représentés** : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER  
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'afin d'accompagner les territoires dans la transition énergétique et écologique, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) propose à 70 collectivités de bénéficier d'un nouveau contrat dénommé Contrat d'Objectif Territorial (COT) sur une durée de 4 ans. La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a été sollicitée et serait la seule collectivité de l'Orne à s'engager dans une telle démarche.

Ce contrat vient en appui au Contrat de Relance et de Transition Ecologique récemment signé avec l'Etat.

Il serait souhaitable que la CdC s'engage, avec l'ADEME, à travers un Contrat d'Objectif Territorial, contrat d'objectifs et d'actions. En effet, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition écologique du territoire et de faciliter l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). De plus, elle vise à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux EPCI qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire).

La première phase, de 18 mois maximum, permet à la collectivité :

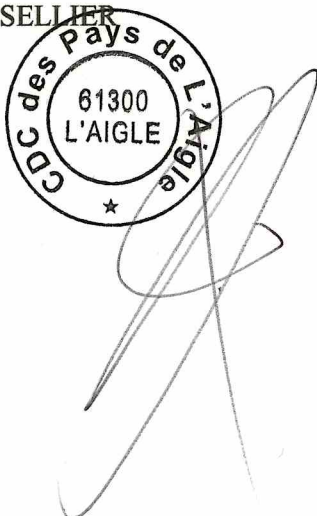
- D'organiser sa gouvernance interne et externe et d'identifier un référent et animateur de la démarche
- De réaliser un état des lieux de sa performance de sa politique Energie climat et Economie circulaire (à travers les audits « Cit'ergie » et « Economie circulaire ») fournies par l'ADEME.
- De compléter ses diagnostics territoriaux
- De bâtir un premier plan d'actions opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

La seconde phase, de 3 ans, permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le mettre à jour selon l'évolution des enjeux. Les audits finaux des référentiels « Cit'ergie » et « Economie Circulaire » mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

En retour, l'ADEME accorderait à la CdC une enveloppe de 350 000 € sur 4 ans dont une aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1 et une aide variable maximale de 275 000 € en phase 2.

Acte rendu exécutoire après  
publication le 08 octobre 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-34
- Vu le Code de l'environnement, en particulier les articles R229-51 à 56
- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Considérant l'intérêt de la demande de l'ADEME

Acte rendu exécutoire après  
publication le 08 octobre 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'engage dans la démarche proposée par l'ADEME,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial et à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le Président,  
Jean SELLIER



**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.